

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 137 (1992) |
| Heft: | 10 |
| Artikel: | A propos de l'article "Quelques réflexions concernant l'Armée 95" du colonel de Weck (RMS de juin 1992) |
| Autor: | Gehri, Jean-Pierre |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-345237 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de l'article «Quelques réflexions concernant l'Armée 95» du colonel de Weck (RMS de juin 1992)

Par le divisionnaire Jean-Pierre Gehri

L'auteur de l'article étudie avec compétence et sagacité certains aspects du projet «Armée 95». Se basant sur des documents officiels et sur certaines déclarations des autorités militaires, il analyse la nature et les conséquences de quelques décisions concernant le nouveau plan directeur de notre armée. Cependant, des questions sont posées qui resteront sans réponse. Après avoir lu l'article, l'officier de milice ressentira peut-être une certaine amertume et beaucoup d'incertitudes au sujet du nouveau visage de l'armée. Dans le but de lui faire connaître une autre approche des problèmes soulevés et de lui permettre de se faire une opinion objective, je juge utile à mon tour de lui livrer les observations que m'inspire l'article du rédacteur de la RMS.

Au préalable, dans un préambule de portée générale et compte tenu de tout ce qui a été dit ou écrit, j'estime nécessaire de faire les remarques suivantes:

– Puisque l'armée n'entrera qu'en 1995 dans une ère nouvelle, il faut se garder de porter aujourd'hui déjà un jugement sur un projet dont tous les détails

ne sont pas encore arrêtés. En effet, au fil des réflexions et de la mise en pratique successive des décisions, des retouches seront sans doute nécessaires. Ainsi, plusieurs questions soulevées par le colonel de Weck n'ont pas encore reçu de solution définitive. On comprend que des officiers de milice, préoccupés par la transformation des structures de l'armée prennent position. Encore est-il souhaitable qu'ils le fassent de manière constructive! D'ailleurs une telle initiative répond aux souhaits de Monsieur Villiger. Dans ce contexte, je peux imaginer que les «Réflexions» constituent un appel du pied à l'autorité militaire.

– L'histoire ne manquera pas de souligner la qualité des décisions des anciens, depuis le dernier service actif en particulier, en matière d'organisation et d'engagement de l'armée. En effet, ceux qui ont réalisé les Organisations des troupes 51 et 61, et les nombreuses retouches subséquentes (plus de quarante) se sont engagés sur la base de l'environnement politique et militaire de l'époque. Et chacun dans l'armée a emboîté le pas, même si, il

y a une trentaine d'années, la mise en pratique des nouvelles structures mécanisées et la conception stratégique ont suscité des antagonismes comme, plus tard, la réforme de l'instruction et de l'éducation qui a eu finalement des effets bénéfiques sur la marche du service.

– Aujourd'hui, il importe de faire confiance aux concepteurs et aux décideurs chargés d'une réforme militaire d'une ampleur telle que notre pays n'en a jamais connu. Ce ne sont pas des bureaucrates de l'administration – selon l'auteur des «Réflexions» – qui élaboreront le plan directeur de l'armée, le message (OM, OT, LPC), les autres ordonnances et les règlements, mais des officiers de haut rang, à la tête d'équipes de travail dynamiques – plusieurs centaines de personnes – dont la compétence ne saurait être mise en doute.

– Une querelle entre les «anciens et les modernes» n'a pas du tout sa place dans le contexte actuel. Le chef du DMF n'a pas manqué de le faire savoir aux commandants en activité ainsi qu'aux anciens: ce n'est pas le moment, a-t-il



La nouvelle conception de l'instruction postule l'utilisation généralisée de simulateurs. Ici des images générées par ordinateur, un système de Thomson-CSF... (Photo Thomson-CSF)

déclaré, de nous laisser diriger!

— D'anciens commandants de grandes unités ont exprimé publiquement une certaine amertume, regrettant de ne pas avoir été consultés lors de l'élaboration du projet «Armée 95». Sans doute, le chef du DMF n'a-t-il pas jugé utile de faire appel directement à leur expérience pour concevoir un projet aussi novateur, issu de conditions-cadres entièrement nouvelles. Chacun sait bien que celle des anciens n'a jamais profité aux jeunes générations. Il faudra s'en consoler. Qu'ils se rassurent, les responsables du plan direc-

teur 95 sont des officiers capables qui ont su tirer le meilleur parti des dispositions de base contraintes imposées par le Conseil fédéral. Mais qu'importe, l'ordre passe, la discipline fait encore aujourd'hui la force principale des armées! Les officiers seront bien inspirés de faire preuve de loyauté et de s'engager solidairement avec résolution un peu comme dans la marine où capitaine et matelots unis sur le même navire – souvent face aux turbulences – agissent en commun pour atteindre le but.

Avec «Armée 95», le but, c'est la défense du pays et

de la population. Et tous seront appelés à s'y employer en cas de nécessité.

Après l'adoption par l'Assemblée fédérale, «Armée 95» deviendra une réalité solide et vivante, à condition que la population suisse assume ses responsabilités en démontrant sa volonté de défense, sinon on voit mal comment les militaires pourraient seuls s'engager valablement dans les structures futures de l'armée.

Revenons aux «Réflexions». Le colonel de Weck estime à propos des nouvelles missions de l'armée qu'il y a ambiguïté en ce qui concerne les priorités. Sans doute peut-on



... mais, souvent, le simulateur ne peut pas remplacer l'entraînement échelle 1 : 1 dans le terrain. (Photo Office fédéral des troupes de transport)

être surpris à première vue en constatant que la mission défensive n'a pas été placée en première urgence. En réalité, l'appréciation de la nouvelle situation politico-militaire a conduit le gouvernement à donner à la politique de sécurité de la Suisse une tournure réaliste. Et il l'affirme dans l'avant-propos de son rapport à l'Assemblée fédérale. En effet, c'est à dessein qu'il a «renoncé à classer les divers risques selon un ordre de priorité. Une telle appréciation doit s'effectuer en permanence afin de prendre en compte l'évolution de la situation.» Pas d'ambiguïté donc, mais une clarification nette. Dire que le Conseil fédéral «utilise les méthodes du camelot pour séduire» c'est lui faire un mauvais procès d'intention!

Au sujet du F/A-18, les stratégies affirment que l'absence d'une couverture

aérienne efficace remettrait en question l'engagement de l'armée 95 et surtout des brigades blindées. Cependant, comme la décision appartient désormais au peuple (en juin 1993, vote sur l'initiative pour «une Suisse sans nouveaux avions de combat»), il est prématué d'échafauder maintenant des hypothèses en cas de refus.

En ce qui concerne la recherche et la diffusion des renseignements, il faut tout de même rappeler que notre armée dispose de moyens d'exploration électroniques non négligeables, des drones et de l'aviation sans oublier l'observation terrestre de l'artillerie et des régiments territoriaux. La recherche de renseignements se déroulera dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Précisons que l'exploration en force dans l'avant-terrain n'est pas envisagée pour l'heure.

Après l'acquisition des premiers F/A-18, les crédits seront dégagés dans le programme d'armement 95 pour l'achat projeté de nouveaux moyens d'exploration et de transmission plus performants.

Les frictions dont il est question entre la profession civile et les obligations militaires existeront toujours dans une armée de milice à cause de l'antagonisme, existant nécessairement entre ces deux univers. La date du cours de répétition tombe toujours mal, c'est bien connu! Il faut considérer que les inconvénients dus au service obligatoire ne concernent pas seulement les chefs d'entreprises mais également les soldats-citoyens qui font aussi des sacrifices. Il faudra attendre le début du prochain siècle pour tirer des conclusions valables sur les conséquences économiques des cours de répétitions jusqu'à 42 ans. Quoiqu'il en soit, il s'agit pour chacun d'un devoir légal du citoyen dans l'intérêt du pays et de la population. Puis, pressentant de gros problèmes dans le domaine de l'instruction, l'auteur analyse «la baisse sensible du niveau de l'instruction des militaires de tous grades qui risque de compromettre l'ensemble du projet». C'est vrai, du moins à première vue. Mais, plus optimiste, je pense qu'avant de se forger une opinion, il faut analyser le *Concept de l'instruction 95*, dont les caractéristiques sont de nature à tranquiliser le lecteur. Qu'apprend-on?

– Le chef de l'Instruction est responsable de l'instruction dans les écoles qui lui sont subordonnées. En outre, il émet les directives pour l'ensemble de l'armée et intervient au moyen des centres régionaux d'instruction et de son personnel enseignant (instructeurs et autres spécialistes, conférenciers permanents ou engagés par contrat).

– La méthodologie prend une dimension nouvelle. *Instruction 95* met en œuvre des questions pédagogiques – par analogie avec les conceptions civiles – où il est question de responsabilités adaptées aux facultés des militaires, de contrôles des performances dans un cadre compétitif, de confiance en soi-même face aux exigences physiques et psychiques régulières, parfois extrêmes, dont l'exécution doit prendre un rythme proche de la réalité.

– Au cours de répétition et lors d'autres services de troupe, la responsabilité de l'instruction échoit au commandant de la grande unité qui disposera d'un sous-chef d'état-major «Instruction» assisté d'une cellule de spécialistes. Aux échelons du régiment et du bataillon, la mission d'instruction est assurée par le remplaçant du commandant.

– Un organe de contrôle du chef de l'Instruction analyse les faiblesses dans l'instruction et propose les mesures d'amélioration nécessaires.

– Les conditions-cadres contraignantes de notre époque imposent des solutions nouvelles. Ainsi l'instruction doit être optimisée sans que l'environnement en souffre. Certaines troupes pourront bénéficier d'installations situées sur sol étranger, d'autres obtiendront le niveau d'instruction et le degré de routine nécessaires sous forme de drill aux armes, appareils et autres simulateurs. Cette manière de faire a déjà donné des résultats satisfaisants.

– Grâce à l'organisation de cours de répétition, environ la moitié de l'armée sera sur pied chaque année. Cette répartition permet une utilisation rationnelle des centres d'instruction et des places de tir.

– A l'école de recrues (diminuée de 15 jours) les trois premières semaines sont placées sous la responsabilité directe d'enseignants professionnels. La formation se déroule sur de nouvelles bases axées sur l'efficacité selon une structure modulaire. Dans certaines troupes, le but à atteindre est limité à l'engagement de la section. Aux cours de répétition, le poids doit être porté sur les échelons supérieurs. Il s'agit moins d'un cours de répétition que d'un cours de formation!

– La durée de l'école de sous-officiers est portée à 6 semaines. C'est une amélioration importante souhaitée depuis plus d'un demi-siècle!

– Les chefs de section, sous-officiers et soldats restent incorporés dans la même unité pendant toute la durée du service obligatoire, jusqu'à 42 ans. Il n'y a plus de cours de recyclage sauf exceptions. Le fait de conserver la même incorporation permet d'obtenir un potentiel d'expérience élevé. Profitable aussi, l'amalgame de classes d'âge, particulièrement en ce qui concerne l'esprit de corps.

– Des cours pour certaines catégories de spécialistes sont prévus lors des années sans cours de répétition (instruction technique, drill aux armes, au simulateur, etc.).

– Le cours de cadres précédant le cours de répétition est fixé à une semaine avec accents sur la conduite et les méthodes d'enseignement.

L'ensemble de ces diapositives systématiques devraient garantir le maintien de l'instruction à un niveau satisfaisant. La critique «moins de temps à disposition = abaissement du niveau de l'instruction» perd de son poids. En regard du plan directeur actuel, chacun réalise que l'armée 95 apporte un grand nombre d'améliorations telles que la perte d'un mois de service sur l'ensemble des obligations militaires est compensée dans une certaine mesure. Il est très difficile d'affirmer aujourd'hui que les connaissances au début d'un cours de répétition bisannuel auront diminué.



Seuls des exercices dans le terrain avec simulateurs adéquats permettent d'entraîner les équipages à dominer le difficile problème «feu et mouvement». (Photo Paul Mülhauser)

L'expérience seule l'indiquera.

Plus loin, le colonel de Weck s'inquiète à juste titre de la formation des officiers et des aides de commandement. En effet, les cours réservés aux officiers (écoles centrales 1 à 3, devenant écoles de conduite) sont réduites d'une semaine. Un cours est organisé pour les futurs commandants des grandes unités. La durée

des stages pratiques (paientement de galon) est aussi réduite, armée de milice oblige. Les officiers aides de commandement spécialistes suivent des cours aux niveaux du bataillon, régiment et de la grande unité, ainsi qu'un service pratique. Dans le but de compenser la diminution des jours de service, le plan directeur de l'Instruction 95 a prévu une plus grande

concentration des programmes de cours, un rythme de travail plus intense et des orientations proches de la réalité avec accents sur la formation du chef et de l'instructeur. Ainsi le truisme «moins de temps d'instruction = moins de temps perdu» devrait être mis en évidence! Des cours tactiques-techniques pour officiers ont lieu lors des années sans cours de répétition, en principe sur une place d'armes. Ils sont destinés à la formation complémentaire des cadres et comportent en particulier l'entraînement au commandement lors d'exercices avec assistance par ordinateur et par simulateur de conduite. Cette disposition devrait permettre de conserver l'état d'instruction minimal. On le constate, l'autorité est consciente de l'importance de la qualité du corps des officiers et de son niveau d'instruction. Là aussi, la pratique donnera des indications précises.

Vu leur importance, les problèmes dont on parle peu ont retenu l'attention. Il s'agit des missions subsidiaires de secours rangées sous le vocable de «sauvegarde des conditions d'existence de la population». L'armée pourrait être appelée à renforcer les moyens des autorités civiles, lorsque celles-ci ne peuvent maîtriser les tâches qui se présentent. Les engagements de protection et de garde doivent permettre de s'opposer à toutes violences en dehors des opérations de guerre. Le renforcement du corps

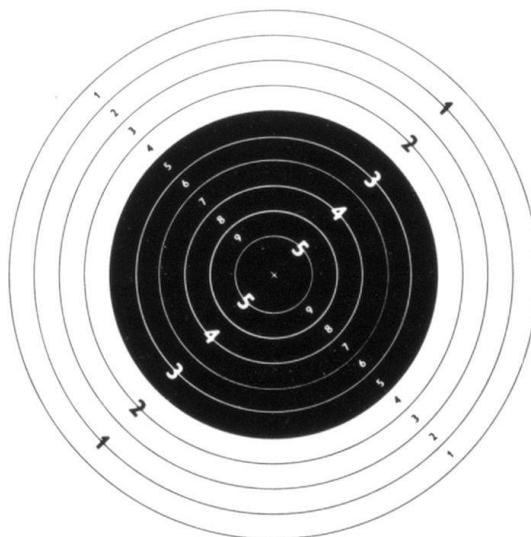
des gardes-frontière fait aussi partie des missions subsidiaires. Dans ces cas, l'armée met à disposition des formations militaires de soutien et du matériel (transmissions, génie, etc.). La responsabilité des opérations incombe aux autorités civiles, mais les commandants militaires dirigent l'engagement de leurs troupes. Un certain nombre de bataillons de fusiliers des grandes unités territoriales sont en mesure d'assurer ce genre de missions. Ils disposent d'un équipement particulier et sont instruits dans les écoles au cours de leur formation de base ou dans des cours spécifiques.

Le plan directeur de l'armée 95 traite de la restructuration de l'armée et d'une nouvelle doctrine d'engagement qui remplace celle du 6 juin 1966. Selon le *Rapport 90*, l'armée doit être modernisée pour devenir «un instrument plus souple et plus polyvalent de la politique de sécurité». Il s'agit d'une démarche courageuse et dynamique, hors des chemins battus, entreprise pour assurer efficacement des tâches nouvelles, malgré certains inconvénients qu'il faudra s'attacher à surmonter grâce à un professionnalisme accru, à une utilisation optimale des structures d'instruction et à

la recherche d'un rendement maximum dans les écoles et les cours. L'analyse détaillée, sans parti pris, du projet peut faire apparaître des points faibles compensés par des innovations propres à rassurer dans la mesure où les commandants aborderont leurs tâches avec une disposition d'esprit renouvelée et loyauté. Seule la pratique permettra de juger de la valeur d'une réforme fondamentale dont la mise en place échelonnée prendra plusieurs années.

J.-P. G.

Avec la «Winterthur» vous tapez dans le mille.



winterthur

De nous, vous pouvez attendre plus.